

CORRESPONDANCE
FAMILLES-ETABLISSEMENT

Afin de pouvoir maintenir une écoute permanente et cordiale en direction des familles, il vous est demandé d'entrer en contact avec le collège :

- soit par courrier postal ou soit par téléphone au 03.81.87.70.62 afin d'obtenir un rendez-vous avec l'interlocuteur désiré,
- soit par courrier électronique exclusivement aux adresses : ce.0251394e@ac-besancon.fr ou bvs0251394e@ac-besancon.fr (absences et incivilités).

CARNET DE LIAISON DE L'ÉLÈVE

Ce document obligatoire est essentiel à la scolarité de chaque élève dans l'établissement. Il doit être consulté quotidiennement par les parents qui doivent impérativement le signer lorsque cela est demandé. La signature de l'un des responsables légaux atteste ainsi de la prise de connaissance des informations. Ce carnet doit rester couvert, il ne doit pas comporter d'autocollant, de coloriage ni de photo autre que celle de l'élève.

PERMANENCES (ÉTUDES)

Chaque parent doit se positionner quant aux autorisations de sortie de son enfant. Nous demandons de respecter l'engagement pris et notamment de venir **signer le registre de sortie lorsque le parent n'autorise pas son enfant à sortir sans lui**. Nous rappelons que l'enfant n'a pas à sortir seul sans que l'adulte se soit présenté au BVS pour émarger. Par ailleurs, il est recommandé au parent de venir chercher son enfant à la fin des séquences horaires afin d'être respectueux du travail des élèves en étude. Enfin, les élèves ne sont pas autorisés à appeler leurs parents après 15h45 car nous estimons que les élèves peuvent réaliser l'heure d'étude de fin de journée afin d'y faire leurs devoirs.

ABSENCES DES ÉLÈVES

Le contrôle des absences permet de savoir à tout moment où se trouve l'élève. Afin de rendre efficace ce contrôle, si un élève est absent, le responsable légal doit :

- 1 appeler le collège dès 8h15, au 03.81.87.59.60 ou par mail à : bvs0251394e@ac-besancon.fr
- 2 et dès son retour, justifier cette absence grâce au coupon rose du carnet de correspondance.

SCOLARITÉ SERVICES : NOUVEAU PORTAIL

Il s'agit du portail des **services en ligne** pour les élèves du second degré et leurs parents

- pour suivre la scolarité des élèves et renforcer la communication établissements/familles : Pronote (évaluations et vie scolaire), Livret scolaire numérique LSU, Folios...
- pour simplifier les démarches : Fiche de renseignements, Bourses du collège, services Inscription pour l'entrée au lycée,...

Dès la rentrée, les parents seront destinataires d'un mail et d'un courrier afin de recevoir leurs identifiants de connexion. Ce portail sécurisé est compatible avec tous types de supports : PC, tablette, smartphone.

Ce portail permet d'accéder à toutes les informations pendant l'ensemble de la scolarité.

PERMANENCES DE L'INFIRMIÈRE

Ouverture de l'infirmierie : LUNDI 09h15-17h00
MARDI ⇨ 9h15-17h00 ou secteur
MERCREDI ⇨ 08h15 -11h30
JEUDI ⇨ 8h15-12h45
VENDREDI ⇨ 08h15 -17h00.

En cas d'absence de Mme MARION, infirmière scolaire, la vie scolaire prend en charge les élèves malades, soit en demandant aux parents de venir chercher leur enfant, soit en appelant les secours en cas d'urgence. En aucun cas, l'élève ne prévient lui-même ses parents de la nécessité de venir le chercher.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme MONTACLAIR, Assistante sociale, assure des permanences au collège le lundi et le vendredi. N'hésitez pas à la contacter pour toute difficulté sociale et/ou financière. La commission du fonds social qui se réunit chaque trimestre peut vous apporter de l'aide. Pour cela, il suffit d'anticiper en déposant un dossier de demande d'aide.

PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour la prise de rendez-vous avec M. MAHBOULI, Conseiller d'orientation, présent le mardi toute la journée et le jeudi matin, il est nécessaire de s'adresser au Bureau de la Vie Scolaire.

BOURSES NATIONALES DE COLLEGE
DEMATERIALISEES

Désormais les demandes de bourses s'effectuent prioritairement en ligne via le portail « **SCOLARITÉ SERVICES** ». Un code d'accès aux télé-services ainsi que les procédures seront remis à votre enfant et vous permettront d'accéder à votre espace personnalisé. Toutefois, en cas de difficulté, le service de gestion reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche. La campagne est ouverte jusqu'au 18 octobre. Dans tous les cas, si vous prétendez à une bourse, vous devez vous munir de votre avis d'imposition 2016 (et 2017 en cas de changement de situation) ainsi que de votre R.I.B. Une présentation se trouve en dernière page.

Connexion à l'adresse : <https://teleservices.ac-besancon.fr/ts>

STAGES PROFESSIONNELS EN 3^{ème}

Stages en milieu professionnel en 3^{ème} SEGPA (3^{ème} A) :
- du lundi 02/10/2017 au samedi 14/10/2017

Stage en milieu professionnel en 3^{ème} (3^{ème} B à 3^{ème} G) :

Le stage se déroulera du mercredi 29 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2017. Les trois exemplaires de la convention, distribués à la rentrée, sont à remettre au professeur principal avant le 04 octobre 2017, dernier délai.

Ce stage obligatoire fera l'objet d'une évaluation. Le rapport de stage sous forme numérique sera à remettre à chaque Professeur principal avant le vendredi 12/01/18.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves (APEJJ) organise une réunion d'information le mardi 19 septembre 2017 à 19h00 à la salle du Complexe VAUTROT. Tout parent d'élève est invité. Contact : apejj-saint-vit@laposte.net

RENCONTRES PARENTS-ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Afin de présenter les enjeux de la scolarité à chaque niveau du collège, tous les parents sont invités à rencontrer l'équipe de direction à 17h30 en salle polyvalente puis le professeur principal et l'équipe pédagogique de votre enfant :

- Classes de 6^{ème} : jeudi 07 septembre 2017
- Classes de 5^{ème} : jeudi 14 septembre 2017
- Classes de 4^{ème} : mardi 12 septembre 2017
- Classes de 3^{ème} : lundi 11 septembre 2017.

Vie scolaire, accompagnement personnalisé, aide et soutien, orientation, demi-pension ... Tous les sujets seront abordés au cours de ces réunions.

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration se dérouleront le **vendredi 13 octobre 2017 pendant la Semaine de la démocratie.**

Les modalités et le matériel de vote par correspondance seront distribués aux élèves le jeudi 05 et le vendredi 06 octobre 2017. Toutefois, un bureau de vote sera ouvert salle du Conseil le vendredi 13 octobre, de 15h00 à 17h00.

MERCREDI 27/09 : JOURNÉE DU SPORT

Le mercredi 27/09 sera une journée nationale réservée au sport scolaire. Sur cette journée, des activités spécifiques seront proposées aux élèves volontaires pour participer.

WWW.COLLEGE-SAINT-VIT.FR

Le site internet du collège, lancé il y a cinq ans, a permis, à travers plus de 82000 consultations en 2016-2017, aux 17800 « visiteurs uniques » de France et de tous les continents de mieux connaître notre établissement. L'objectif est de faire connaître et de valoriser les activités pédagogiques et éducatives que nous proposons aux élèves. Il est aussi une ressource pédagogique à travers des documents d'aide aux élèves ou des liens pédagogiques. Il permet enfin une communication officielle du collège. Les articles sont à chaque fois relayés sur la page Facebook du collège (« likée » plus de 1100 fois) et sur Twitter @collegesaintvit.

SÉCURITÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS

Dans le cadre de la mise en application des dernières mesures de sécurité présentées vous trouverez le guide "Sécurité des collèges et des lycées" destinés aux parents d'élèves en cliquant sur le lien suivant : [le Guide des parents d'élèves](#)

ACCIDENTS SCOLAIRES

De nouvelles dispositions réglementaires ne permettent plus de déclarer une dégradation de matériel subie par un élève (Bris de lunettes, détérioration d'un téléphone portable...). Ces démarches administratives ne concernent plus que les dommages corporels.

RÉSERVE CITOYENNE

Dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements scolaires a été créée dans chaque académie. Toute personne désireuse de devenir réserviste peut s'informer et candidater grâce au site national de référence www.lareservcitoyenne.fr

RENCONTRES INDIVIDUELLES PARENTS/PROFESSEURS

Elles se dérouleront de 16h00 à 20h00 :

- Classes de 6^{ème} : jeudi 09 novembre 2017
- Classes de 5^{ème} : jeudi 30 novembre 2017
- Classes de 4^{ème} : mardi 05 décembre 2017
- Classes de 3^{ème} : lundi 11 décembre 2017.

Un document, remis à votre enfant, sera à renseigner pour la prise de rendez-vous.

C.E.S.C.

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté permet au sein des établissements scolaires de développer des actions en matière de santé et de citoyenneté. L'assemblée générale du CESC se déroulera le Mardi 03 octobre 2017 à 17h30. Toute personne intéressée y est cordialement invitée.

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET 2018

Voici les changements depuis 2017,

- **la physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie sont désormais évaluées** lors d'une épreuve terminale qui ne concerne que deux de ces trois disciplines.
- **8 heures d'épreuves écrites** contre 7 heures auparavant.
- **Une cérémonie républicaine de remise des diplômes** aux élèves. Pour cette année, elle aura lieu le jeudi 19 octobre à 19h00.

CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE : CFG

Les élèves scolarisés en 3^{ème} SEGPA terminent leur cursus scolaire en validant les compétences du socle commun. Ils sont évalués en mai lors d'un entretien oral devant un jury sur la présentation d'un dossier constitué à partir de leurs expériences dans le monde professionnel. L'ensemble de ces épreuves validées donne lieu à l'obtention du CFG. Cet examen est également proposé à certains élèves de 3^{ème} qui seraient en difficulté pour obtenir le DNB (diplôme national du brevet).

CONSEILS DE CLASSE - TRIM. 1

Les conseils de classe du premier trimestre se dérouleront du jeudi 16/11 au lundi 27/11/2017. Début novembre, le détail du calendrier sera consultable sur le site Internet du collège. La consultation des résultats scolaires se fait par l'intermédiaire de PRONOTE, logiciel accessible par internet. Toutefois, sur demande formulée par écrit, un relevé de notes intermédiaire peut être envoyé aux familles au premier trimestre. Les familles des élèves qui bénéficient d'un suivi particulier recevront régulièrement ce relevé. **Les bulletins trimestriels sont adressés aux parents par courrier électronique. Seuls les parents qui ne disposent pas d'une adresse mail seront destinataires de ces documents par voie postale.**

VACANCES SCOLAIRES : ZONE A

Toussaint : du samedi 21/10 au lundi 06/11/2017 au matin

Noël : du samedi 23/12 au lundi 08/01/2018 au matin

Hiver : du samedi 10/02 au lundi 26/02/2018 au matin

Printemps : du samedi 07/04 au lundi 23/04/2018 au matin

Été : le vendredi 06//07/2018 après les cours.

→ Du 1^{er} septembre au 18 octobre 2017

Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Plus de
41 000
demandes
en 2016

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2016
(et mon avis d'impôt 2017 si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de revenus en 2016 par rapport à 2015)



L'identifiant et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par le collège.



Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services**

https://teleservices.ac-*****.fr/ts

Plus simple, plus sécurisée,
je me connecte via :



**France
Connect**

*Mes informations fiscales
sont plus précises et je
n'ai aucun renseignement
complémentaire à saisir.*

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

education.gouv.fr/aides-financieres-college



Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale Informatique et libertés (CNIL)

SITE INTERNET : www.college-saint-vit.fr
Contact par e-mail : ce.0251394e@ac-besancon.fr